

Maisons-Alfort, le 17 janvier 2002

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

Saisine n° 2001-SA-0118

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'emploi de minéraux (sodium, calcium, potassium, magnésium, fer et zinc) dans les produits diététiques de l'effort d'apport glucidique

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 18 mai 2001 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'évaluation de l'emploi de minéraux (sodium, calcium, potassium, magnésium, fer et zinc) dans des produits diététiques de l'effort.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Nutrition humaine » le 16 octobre 2001, l'Afssa rend l'avis suivant :

Considérant que la demande concerne trois produits d'apport glucidique (une préparation pour boisson et deux compléments énergétiques sous forme de tube) destinés à être consommés pendant l'effort, enrichis en minéraux (sodium, magnésium, potassium, calcium, fer et zinc) et vitamines (B₁, B₆, E et C) ; que certains produits contiennent des extraits végétaux aromatiques (ginseng, cola, guarana, maté...) ; que les produits appartiennent à la catégorie des produits destinés à une alimentation particulière ;

Considérant que le dossier est succinct et contient essentiellement des généralités sur le rôle des minéraux qui font l'objet de la demande ; qu'il ne fait état d'aucune référence bibliographique d'ordre scientifique portant sur l'évolution du statut des minéraux en fonction du type de sport et de sa durée, ou sur l'intérêt d'une supplémentation en minéraux sur la performance sportive ; qu'il n'apporte pas clairement les preuves de l'existence d'un besoin particulier en minéraux chez les sportifs ;

Considérant que chez le sportif présentant de fortes pertes sudorales ou autres (urinaires, gastro-intestinales...), lors d'une activité prolongée en ambiance chaude, des apports supplémentaires en certains minéraux sont nécessaires pour compenser ces pertes ; que la nature et les doses de l'enrichissement ne correspondent cependant pas dans tous les cas aux besoins spécifiques du type d'activité mentionné par l'étiquetage,

L'Afssa demande des compléments d'information concernant :

- les justifications scientifiques d'un enrichissement en minéraux pour des produits destinés aux sportifs (évolution du statut des minéraux en fonction du type de sport et de sa durée, intérêt d'une supplémentation en minéraux sur la performance sportive) ;

- les conditions d'utilisation **précises** des produits : type d'effort ciblé, quantité recommandée en fonction de la quantité de glucides ingérés (cette quantité étant, pour les sportifs, un critère habituel de dose ingérée).

Martin HIRSCH